

Procès-verbal – Séance du 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 15 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Date de convocation :
10 novembre 2016

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 19
procurations : 0
votants : 19

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, LE SAUTER-LE BEL, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, M. KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Monsieur POUESSEL est arrivé avant le vote du premier point

Secrétaire de séance : M. Marc KERVICHE a été élu secrétaire de séance

◆ 2016 – 11 – 01 : Budget principal : décision modificative n°2

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances, réunie le 8 novembre 2016, a validé la proposition de décision modificative du budget principal.

Après présentation des chiffres, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
011	60611	Eau et assainissement	- 1 000,00
	60623	Alimentation	2 000,00
	60624	Produits de traitement	400,00
	60631	Fournitures d'entretien	600,00
	60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00
	60633	Fournitures de voirie	- 1 500,00
	6064	Fournitures administratives	1 000,00
	6068	Autres matières et fournitures	- 1 000,00
	611	Contrats prestations services	2 500,00
	6132	Locations immobilières	4 050,00
	6135	Locations mobilières	700,00
	61521	Terrains	15 000,00
	615221	Entretien et réparation bâtiments	10 000,00
	615231	Entretien et réparation voiries	- 10 000,00
	61551	Matériel roulant	6 500,00
	61558	Autres biens mobiliers	11 000,00
	6156	Maintenance	2 200,00
	6161	Assurances	4 500,00
	617	Expertise arboricole ONF	1 200,00

	6226	Honoraires	- 500,00
	6227	Frais d'actes et de contentieux	1 300,00
	6231	Annonces et insertions	- 4 000,00
	6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00
	6233	Foires et expositions	3 573,00
	6236	Catalogues et imprimés	- 2 000,00
	6238	Divers	5 000,00
	6257	Réceptions	2 000,00
	6262	Frais de télécommunication	5 000,00
	627	Services bancaires et assimilés	27,00
	6288	Autres services extérieurs	3 250,00
012	6218	Autre personnel extérieur	2 800,00
	6336	CDG/CNFPT	550,00
	6411	Titulaires	9 000,00
	6413	Auxiliaires	- 4 200,00
	64162	Emploi d'avenir	- 8 700,00
	64168	CAE	4 600,00
	6417	Apprentis	1 900,00
	6451	URSSAF	2 120,00
	6453	Retraites	1 000,00
	6458	ATIACL	750,00
	6475	Médecine du travail	- 2 000,00
	6488	Autres charges	900,00
65	6532	Frais de mission	- 1 500,00
	6535	Formation	- 200,00
	6536	Frais de représentation des élus	1 700,00
	6541	Créances admises en non-valeur	- 250,00
	65548	Autres contributions	- 5 800,00
	65748	Subventions aux associations	- 3 750,00
67	6748	Autres subventions exceptionnelles	56 962,44
023	023	Virement à la section d'investissement	- 99 868,44
022	022	Dépenses imprévues	- 41 344,00
			- 19 530,00 €

Recettes de fonctionnement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
70	70311	Concessions cimetières	1 000,00
	703881	Camping	9 000,00
	70631	Régies sportives	300,00
	70848	Produits autres organismes	- 6 300,00
	70878	Produits autres redevables	7 100,00
73	73111	Taxes foncières et d'habitation	- 15 400,00
	7321	Attribution de compensation	- 32 596,00
	7325	FPIC	6 238,00
	7381	Taxe additionnelle droits de mutation	38 558,00
74	7472	Dotation Région	1 000,00
	7482	Compensat° Taxe additionnelle droits de mutata°	- 35 000,00
	74834	Compensation exonérations FB et FNB	600,00
75	7521	Loyers	900,00

	7523	Gîte d'étape	1 300,00
	758	Produits divers de gestion courante	3 400,00
77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	170,00
	778	Autres produits exceptionnels	200,00
			- 19 530,00 €

Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation article	Montant
127	2183	Imprimante service sports	- 100,00
	2184	Meuble bas bureau du Maire	- 400,00
	2188	Enbuts terrain de rugby	- 3 000,00
			- 3 500,00 €

Recettes d'investissement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
024	024	Vente terrain Bois Solon	24 850,00 €
10	10226	Taxe d'aménagement	3 200,00
20	2031	Réaffectation des dépenses MSP (études passées au budget principal les années précédentes)	56 962,44 €
135	1321	Subvention de l'Etat suite inondations 2013/2014	8 936,00 €
220	1323	Subvention Conseil départemental Signalisation touristique (accord)	2 420,00 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 99 868,44 €
			- 3 500,00 €

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 11 – 01 :

Evelyne Guerret indique que la commission des finances a demandé à ce que certains articles soient surveillés afin d'en maîtriser les coûts.

Carole Blanco-Hercelin ajoute que certaines lignes augmentent en raison du vieillissement des bâtiments et des véhicules. Elle souligne qu'il faut surtout prendre en considération la diminution de l'attribution de compensation liée au Musée de la Résistance.

Monsieur le Maire précise que les bâtiments communaux ont été peu entretenus par le passé, et que certains travaux nécessaires comme la réfection des bureaux de la mairie ont été réalisés en régie et autofinancés.

Carole Blanco-Hercelin souhaite que l'attention soit également portée sur la téléphonie et les assurances.

Bertrand Dany souligne la hausse des recettes du camping, ce qui apporte une réflexion supplémentaire dans les discussions à venir concernant le devenir de ce camping.

Monsieur le Maire ajoute que les dépenses auprès de la Brûlerie d'Alré concernent les services techniques, et que ce point sera analysé.

♦ **2016 – 11 – 02 : Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire : décision modificative n°2**

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances, réunie le 8 novembre 2016, a validé la proposition de décision modificative du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Cette décision modificative se justifie par l'intégration dans le budget annexe des études de la MSP passées les années antérieures sur le budget principal de la commune. Cette écriture de régularisation se retrouve également dans la DM n°2 du budget principal.

Après présentation des chiffres, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	56 962,44
			56 962,44 €

Recettes de fonctionnement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
77	774	Subvention d'équilibre de la commune	56 962,44
			56 962,44 €

Dépenses d'investissement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
23	2313	Réaffectation des dépenses MSP (études passées au budget principal les années précédentes)	56 962,44
			56 962,44 €

Recettes d'investissement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
021	021	Virement de la section d'investissement	56 962,44 €
			56 962,44 €

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 11 – 02 :

Néant

♦ **2016 – 11 – 03 : Tarifs 2017**

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances s'est prononcée sur une augmentation générale des tarifs de 1%.

Par ailleurs, la commission propose de modifier les tarifs pour les terrasses des commerces, en créant un tarif à l'année, les commerces pouvant ensuite choisir la durée d'installation de leur terrasse, avec un minimum de 7 mois comme actuellement.

Il est également proposé de différencier les commerces de la place du Bouffay et de la rue Saulnerie, qui bénéficient de la possibilité d'étendre leur terrasse lors des nombreuses

animations. Le tarif proposé par la commission des finances est de 1,50 € par m² par mois d'installation, et 1,80 € pour les commerces de la place du Bouffay et de la rue Saulnerie.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs pour l'année 2017 de la manière suivante :

LA SALLE DES FETES :

LOCATION DE LA CUISINE		
* Seule (particuliers, Associations et entreprises extérieures)	260,00 €	
* Pour Associations locales, entreprises locales et malestroyens	102,00 €	
LOCATION DE LA SALLE		
I - Toutes Activités		
A) Pour Associations et entreprises locales (entrées payantes)	164,00 €	minimum + 20 fois 1 entrée
B) Pour Associations et entreprises extérieures avec entrées payantes.	164,00 €	minimum + 50 fois 1 entrée
C) Pour Fête de famille, repas ou lunch (extérieurs)	236,00 €	
D) Pour Fête de famille, repas ou lunch (malestroyens)	102,00 €	
E) Pour Associations ou Particuliers avec entrées non payantes : comme C et D		
F) Loto		
Association de Malestroit	133,00 €	
Association extérieure	226,00 €	
G) concours de belote		
Association de Malestroit	68,00 €	
Association extérieure	113,00 €	
II - THEATRE ET GALA DE DANSE		
A) Etablissements scolaires de Malestroit	gratuité	
B) Associations locales	71,00 €	
C) Autres Associations	118,00 €	
III - ARBRE DE NOEL		
A) Etablissements Scolaires locaux	gratuité	
B) Associations et Entreprises locales	gratuité	
C) Autres	221,00 €	
IV - FEST-NOZ, RECITAL ET ASSIMILE		
A) Associations locales	76,00 €	minimum + 20 fois 1 entrée
B) Associations extérieures	76,00 €	minimum + 50 fois 1 entrée
V - BUFFET CAMPAGNARD		
A) Associations et Entreprises locales		
B) Associations et Entreprises Extérieures	221,00 €	
VI - VIN D'HONNEUR		
	104,00 €	
VII - REPAS DANSANT (CUISINE COMPRISE)		
A) Associations locales	203,00 €	

B) Associations extérieures	557,00 €
-----------------------------	----------

LA SALLE DES SOURCES :

C) Pour Fête de famille, repas ou lunch (extérieurs)	236,00 €
D) Pour Fête de famille, repas ou lunch (malestroyens)	102,00 €

LA SALLE JEHAN :

associations, entreprises et administrations locales	gratuité
Exposition :	
* A but lucratif	57,00 €
* A but non lucratif	gratuité
Vin d'honneur	57,00 €

Forfait (1ère journée comprise + 4,75 €/jour d'utilisation supplémentaire)

LA CLASSE MOBILE

associations, entreprises et administrations locales	
Réunions	gratuité
vin d'honneur ou assimilé	gratuité
Activités lucratives	46,00 €
Particuliers ou associations ou entreprises extérieures	
Réunion, vins d'honneur ou assimilé, activités lucratives	46,00 €

SALLE RUE DES ECOLES

associations, entreprises et administrations locales	gratuité
Associations, entreprises extérieures et particuliers	46,00 €

CHALET COMMUNAL ECLUSE

Chalet de 14 m², tarif au mois	174,00 €
--------------------------------	----------

LE MATERIEL

LES BARRIERES

associations, entreprises et administrations locales	gratuité
<u>Associations extérieures et particuliers:</u>	
type "vauban" par barrière et par jour	5,30 €
type "héras" (forfait de prise en charge)	34,30 €
type "héras" par barrière et par jour en plus du forfait (3 jours; le premier jour n'étant pas compté)	2,00 €
SCENE POUR LES SPECTACLES	
forfait pour les 25 premiers m²	226,30 €

surface supplémentaire : le m ²	6,30 €
LES CHAISES (l'unité)	0,40 €
LES TABLES	
La table	9,40 €
Détérioration des biens prêtés	
Chaise en bois	22,20 €
Chaise en PVC	74,75 €
Banc	76,30 €
Table stratifiée	213,10 €
Table en bois pliante	318,15 €
barrière "ganivelle"	106,05 €
barrière "héras"	52,50 €
Ecran de projection de la mairie	319,20 €

INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES

Mise à disposition d'employés communaux pour S.I et CCVOL:	
* par heure et par employé	31,30 €
* par heure et par employé avec matériel	52,50 €
intervention d'office (pouvoirs de police du Maire)	
* par heure et par employé avec matériel	102,00 €

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS

Format A4 (recto et recto-verso) (hors docs adm.)	0,65 €
Format A3 (recto et recto-verso) (hors docs adm.)	0,90 €
Format A4 et A3 (recto et recto-verso) pour docs adm.	0,20 €
Impressions de documents informatiques en noir et blanc	0,20 €

LES DROITS DE PLACES

DROITS DE PLACES SUR LE MARCHÉ		
Abonnement	0,40 €	Le mètre linéaire
Hors abonnement	1,55 €	Le 1er mètre
	0,55 €	Le mètre supplémentaire
Tarif "animations commerciales" par commerçant et par marché	1,00 €	
DROITS DE PLACES POUR LES CIRQUES		
Forfait à régler à l'arrivée : pour 3 jours (Jour d'installation, jour du spectacle et le lendemain)	1,05 €	Le m ²

Si plus de 3 jours (à régler au moment du départ)	1,05 €	Le m ² pour chaque jour supplémentaire
DROITS DE PLACES POUR MANEGES		
LA PREMIERE SEMAINE		
* Gros manèges	123,20 €	
* Manèges enfants	62,60 €	
* Petits Stands	32,30 €	
LA DEUXIEME SEMAINE		
* Gros manèges	246,50 €	
* Manèges enfants	125,30 €	
* Petits Stands	64,70 €	
DROITS DE PLACES QUINZAINE COMMERCIALE		
Le m2	2,70 €	
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		
Le m2 par jour (dimanche et jour férié compris) matériaux et échafaudages	0,60 €	
Terrasses : le m2 pour terrasse des commerces, prix mensuel (forfait mini 7 mois)		
- place du Bouffay et rue Saulnerie	1,80 €	
- autres emplacements	1,50 €	

LE CIMETIERE

CONCESSIONS (tarif au m²)	
un emplacement pour 50 ans	187,00 €
un emplacement pour 30 ans	159,00 €
un emplacement pour 15 ans	92,00 €
AVEC CAVEAU (tarif au m²)	
un emplacement pour 50 ans	363,00 €
un emplacement pour 30 ans	333,00 €
un emplacement pour 15 ans	268,00 €
CAVURNE (tarif à l'emplacement)	
un emplacement pour 50 ans	379,00 €
un emplacement pour 30 ans	360,00 €
un emplacement pour 15 ans	314,00 €
DISPERSION CENDRES JARDIN DU SOUVENIR	50,00 €
VACATIONS FUNERAIRES	
* sur la semaine	25,00 €
* dimanche et jour férié	25,00 €

MEDIATHEQUE

ADHESION MALESTROYENS	
Famille	20,50 €
Individuel	15,50 €
Collectivités, écoles	
ADHESION NON MALESTROYENS	
Famille	24,50 €
Individuel	20,50 €
Collectivités, écoles	20,50 €
DETERIORATION OU NON RESTITUTION	
Prix du bien vendu en librairie ou sur catalogue fournisseur	
Si le prix du bien ne peut être établi :	
* livre enfant	8,10 €
* livre adulte	17,20 €
* revue	4,10 €
* CD	21,20 €
* CD-Rom	32,30 €
* DVD	36,40 €
REPLACEMENT CARTE ADHESION SI PERTE	3,05 €
IMPRESSION DE DOCUMENTS	
Noir et blanc	0,20 €
Couleur	1,10 €

CAMPING

TARIF par jour	
EMPLACEMENT DELIMITE	
Caravane + voiture ou camping-car	4,80 €
* par campeur adulte	2,00 €
* par enfant de moins de 7 ans	1,05 €
EMPLACEMENT NON DELIMITE	
* par véhicule 2 roues 125 cm ³ et plus	1,00 €
* par automobile	1,70 €
* par tente	1,80 €
* par camping-car	3,45 €
* par campeur adulte	2,00 €
* par enfant de moins de 7 ans	1,05 €
* jeunes en groupe de 10 jusqu'à 16 ans	1,40 €
DIVERS	
* douche pour visiteurs	1,70 €

* bouteille d'eau glacée	0,70 €
* garage mort (sauf période du 14 juillet au 15 août : tarif normal)	1,70 €
ELECTRICITE	
* électricité du 1/5 au 31/10	3,10 €

GITE D'ETAPE

Personne seule	11,00 €
Groupe + de 5 personnes (Prix par personne)	9,50 €
de 12 h à 14 h	3,80 €
de 10 h à 16 h	8,50 €
Cheval	2,70 €

PAGODES (par jour pour les 4 pagodes)

Associations et particuliers de Malestroit	101,00 €
Associations et particuliers hors Malestroit et professionnels malestroyens	151,50 €
Professionnels hors Malestroit	202,00 €

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 11 – 03 :

Néant

♦ 2016 – 11 – 04 : Subvention exceptionnelle pour l'association des Habitants et Amis de la Madeleine

Monsieur le Maire indique que l'association des Habitants et Amis de la Madeleine a transmis une demande de subvention exceptionnelle pour les animations de fin d'année, d'un montant de 600 €.

Il rappelle que, comme les années passées, cette association organise un bel événement sur le site des vestiges de la Madeleine, avec notamment un spectacle suivi d'un son et lumière.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'association des Habitants et Amis de la Madeleine une subvention exceptionnelle de 600 € pour l'organisation de leurs animations de fin d'année.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 11 – 04 :

Michelle Trégouët précise qu'il y a également un partenariat avec les commerces locaux, qui sont sollicités pour participer. Elle ajoute que durant plusieurs jours, des animations auront lieu, telles que la mise en lumière ou encore la présence d'une chorale.

Michelle Le Sauter-Le Bel trouve cette animation très agréable, et souligne qu'elle signe le démarrage des fêtes de fin d'année à Malestroit.

Monsieur le Maire ajoute que tous les ans, un spectacle de qualité est offert sur les vestiges de La Madeleine.

◆ **2016 – 11 – 05 : Subvention exceptionnelle pour l'Amicale Laïque des écoles publiques**

Monsieur le Maire indique que l'Amicale Laïque des écoles publiques prend cette année la suite de l'UCAM dans l'organisation du marché de Noël, avec l'appui de la municipalité (mise à disposition des pagodes, chalets et tentes-parapluie notamment).

Dans ce cadre, cette association sollicite une subvention exceptionnelle pour faire face aux frais engagés, et la prise en charge par la municipalité des frais de publicité.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser à l'Amicale Laïque pour les écoles publiques une subvention exceptionnelle de 250 € pour l'organisation du Marché de Noël.

• Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 11 – 05 :

Catherine Le Lièvre précise que le marché de Noël se déroulera les 10 et 11 décembre 2016, en semi-nocturne le samedi soir.

Elle indique que l'Amicale laïque des écoles publiques prend le relais de l'UCAM cette année, mais que pour l'année prochaine, toute personne ou association peut se manifester pour intensifier ce projet au fil des années.

Michelle Trégouët s'interroge sur les dates des animations du Pass'Temps. Yannis Le Brun indique que le temps fort de Noël sera également le 10 décembre.

Evelyne Guerret souligne qu'il est important qu'il y ait une coordination avec le Président de l'UCAM. Catherine Le Lièvre indique qu'il y a une continuité entre l'UCAM et l'Amicale.

Evelyne Guerret insiste sur l'importance de coordonner l'ensemble des animations, pour avoir un programme complet sur ce qui va se passer.

Monsieur le Maire rappelle la nouveauté de 2016, avec l'ouverture du marché jusqu'à 22 heures le samedi soir.

◆ **2016 – 11 – 06 : Enveloppe subventions exceptionnelles**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 12 avril 2016, avait fixé les enveloppes pour les subventions exceptionnelles de la manière suivante :

- Enveloppe sport : 1 269 €
- Enveloppe culture : 952 €
- Enveloppe exécutif : 6 220 €

Après avoir constaté que l'enveloppe "exécutif" était épuisée pour l'année 2016, et compte tenu des deux demandes de subventions exceptionnelles vues dans les deux points précédents, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'augmenter l'enveloppe "exécutif" pour l'année 2016 à 7 070 €.

• Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 11 – 06 :

Bertrand Dany remarque que certaines associations sollicitent chaque année une subvention exceptionnelle pour un même évènement, ce qui enlève le caractère exceptionnel de ladite subvention.

Monsieur le Maire précise que les subventions exceptionnelles sont soumises au cours de l'année au conseil municipal en fonction des demandes des associations, alors que les subventions ordinaires sont calculées en fonction d'un certain nombre de critères.

Monsieur le maire ajoute que c'est un bon signe qui indique que les forces vives font bouger la ville. Il faut encourager le tissu associatif. Il souligne les difficultés que rencontrent un certain nombre de communes pour faire vivre les associations, face à la baisse du nombre de bénévoles.

Catherine Le Lièvre ajoute que cela fait partie du rayonnement de la ville.

Bertrand Dany regrette que l'exceptionnel devienne récurrent. Yannis Le Brun précise que les subventions exceptionnelles sont versées pour des évènements exceptionnels.

Carole Blanco-Hercelin rappelle que les dossiers de demande de subvention sont maintenant disponibles en ligne sur le site de la ville.

Yannis Le Brun dresse le constat que les associations créent de moins en moins d'évènements, car c'est une démarche compliquée. Il faut effectivement rester vigilant.

Monsieur le Maire indique que pour l'année 2017, une subvention exceptionnelle concernera le Salon des Auteurs, qui est inscrit dans les dates importantes des salons. En effet, il faudra réussir à le maintenir. Il reste à trouver la formule, avec une ou plusieurs associations qui pourront porter le projet.

Monsieur le Maire souhaite que Malestroit continue à soutenir les associations, qui contribuent à l'attractivité de la ville.

◆ 2016 – 11 – 07 : Recensement : recrutement et rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Dans ce cadre, la commune doit procéder au recrutement d'agents recenseurs.

Le nombre d'agents recenseurs est fonction de la population recensée. L'INSEE recommande de ne pas dépasser 280 logements par agent (en fonction du nombre de retours directs par Internet). Sur la base du dernier recensement, où 1433 logements ont été recensés, il conviendra de recruter 5 agents recenseurs au minimum.

Une réflexion est en cours avec l'INSEE afin d'affiner les secteurs attribués à chacun des agents recenseurs.

Concernant la rémunération, plusieurs possibilités existent : une rémunération sur la base d'un indice de la fonction publique, une rémunération forfaitaire, ou une rémunération en fonction du nombre de questionnaires. Cette dernière solution avait été retenue pour les précédents recensements.

Monsieur le Maire précise que la dotation forfaitaire attribuée à Malestroit sera de 4 908 €, contre 5 533 € en 2012. Cette enveloppe suffit à peine à couvrir les frais supplémentaires que représente le recrutement des agents recenseurs, sans compter la mobilisation des agents déjà en poste.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal fixe les modalités de rémunération suivantes pour les agents recenseurs :

Eléments de rémunération	Montant de rémunération par feuille
<u>Imprimés rémunérés</u>	

Bordereaux de district	6.00 euros
Feuilles de logement	0.60 euros
Bulletins individuels	1.20 euros
Bulletins logement non enquêté	0.60 euros
Dossiers d'adresse collective	0.60 euros
Rémunération complémentaire	
Séances de formation	24.00 euros

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 11 – 07 :

Monsieur le Maire lance un appel à candidatures, demandant aux conseillers municipaux de communiquer aux ressources humaines les noms des personnes qui seraient intéressées par cette tâche.

◆ **2016 – 11 – 08 : Rugby : validation de l'échéancier des travaux**

Monsieur le Maire rappelle qu'après le dernier échange entre les différents acteurs lors de la réunion du 26 octobre dernier, il a été convenu de planifier la réalisation de travaux et d'aménagements afin de mettre en place sur l'espace Maurice Mélois un pôle football et un pôle rugby.

Cependant, l'analyse du terrain D montre l'impossibilité de pouvoir l'élargir afin de répondre aux exigences d'un terrain homologué, alors que cette éventualité avait été abordée en réunion.

Monsieur le Maire indique que, comme convenu lors du dernier conseil municipal, après analyse des différentes possibilités, il est proposé de valider l'échéancier suivant :

- Fin 2016-début 2017 : rénovation des vestiaires rugby existants :
 - Changement des grilles d'ouverture par des portes isolées et résistantes
 - Réfection de l'étanchéité du toit
- 2017 :
 - Achat d'en-buts
 - Attribution des terrains D et E au rugby. Considérant la problématique des lieux en zone inondable, la municipalité ne peut effectuer de travaux sur les terrains. Ils resteront en l'état et serviront à l'entraînement. Des en-buts et de l'éclairage seront installés sur le terrain D
 - Préparation d'un dossier pour la faisabilité de nouveaux vestiaires et de locaux de stockage au niveau de la salle des Sources

Le RCBO demande de pouvoir organiser les finales régionales à Malestroit. Vu l'impossibilité de la réalisation des travaux pour pouvoir bénéficier de deux terrains homologués, à titre exceptionnel et uniquement dans ce cadre, la municipalité autorisera l'utilisation du terrain A pour la compétition rugby.

- 2018 : préparation du projet de nouveaux vestiaires (plans, demandes administratives, dossier de financement...)

- 2019/2020 : construction de nouveaux vestiaires dédiés aux associations utilisatrices de l'espace Maurice Mélois (prise en compte des différentes normes sportives)
- 2020 : inauguration

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide l'échéancier des travaux concernant l'espace Maurice Mélois tel qu'il a été présenté.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 11 – 08 :

Carole Blanco-Hercelin rappelle qu'une réunion a eu lieu avec le Président de la ligue régionale de rugby, le Président du RCBO et les Co-Présidents du club de foot de Malestroit. Elle précise que la solution envisagée par la commission des sports, à savoir homologuer le terrain D, n'était pas réalisable en raison de la largeur et de la longueur du terrain trop faibles.

Carole Blanco-Hercelin ajoute que les vestiaires et locaux de stockage envisagés ne serviront pas uniquement au rugby, mais à l'ensemble des associations sportives utilisant cet espace. Elle ajoute qu'il est actuellement difficile d'acheter de nouveaux équipements pour les associations en raison du manque de stockage.

Carole Blanco-Hercelin précise que deux possibilités existaient : la destruction du hangar actuel des services techniques aux Sources, ou la construction de vestiaires accolés. C'est cette seconde possibilité qui a été retenue par la commission.

Michelle Trégouët estime ce projet intéressant pour l'ensemble des associations sportives. Elle rappelle que cette proposition est la première qui avait été faite au rugby lors des premiers échanges au printemps.

Yannis Le Brun demande si le terrain A est également inondable. Carole Blanco-Hercelin indique que c'est effectivement le cas, et que ce terrain ne nécessite pas de travaux pour accueillir ponctuellement le rugby.

Bertrand Dany s'interroge sur la taille du terrain A. Carole Blanco-Hercelin précise qu'il faudra simplement procéder aux marquages au sol lors des utilisations par le rugby, et mettre en place les en-butts, aux mêmes emplacements que les buts de foot.

Monsieur le Maire espère que le rugby répondra favorablement à cette proposition, pour qu'ils continuent d'évoluer à Malestroit, en cohabitant avec le foot.

◆ **2016 – 11 – 09 : Lotissement de la Garmanière : vente d'un talus aux riverains**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du projet de lotissement de la Croizédo, il convient de déterminer de quelle manière sera pris en compte le talus situé au sud de ce futur lotissement, en limite avec le lotissement de la Garmanière.

En effet, ce talus est actuellement inclus dans le lotissement de la Garmanière, mais est resté propriété de la commune. Deux possibilités sont offertes :

- la commune reste propriétaire, dans ce cas il convient de créer un passage entre le talus et les futurs lots afin de pouvoir l'entretenir par les services techniques municipaux. Dans ce cas, les plans du futur lotissement doivent être modifiés pour intégrer ce chemin, diminuant ainsi la surface des lots situés en bordure.
- la commune cède aux riverains de la Garmanière la bande de talus longeant leurs propriétés.

Monsieur le maire précise que les riverains, contactés à ce sujet, sont globalement favorables à l'acquisition de cette bande de talus, aux conditions suivantes proposées par la

commune: cession à l'euro symbolique, avec prise en charge des frais d'acte et de bornage par les riverains.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité (Carole Blanco-Hercelin, intéressée à l'affaire en tant que riveraine, étant sortie de la salle), fixe le prix de vente du talus situé à la limite entre le lotissement de la Garmanière et le lotissement de la Croizédo à l'euro symbolique, avec prise en charge des frais d'acte et de bornage par les riverains, et autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondant.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 11 – 09 :

Carole Blanco-Hercelin rappelle que les riverains avaient déjà souhaité acquérir ce talus il y a quelques années, par crainte que les chênes soient abattus par les acquéreurs des lots du lotissement de La Croizédo.

Michelle Le Sauter-Le Bel souligne que cette vente permettra aux services techniques de ne plus avoir à entretenir ce talus.

Vincent Pouëssel indique qu'il est cohérent de laisser ces arbres, afin de conserver la limite naturelle entre les deux lotissements.

Monsieur le Maire ajoute que des acquéreurs potentiels se manifestent déjà en Maire pour le lotissement de La Croizédo, alors que la commercialisation n'a pas encore débuté.

Carole Blanco-Hercelin précise qu'il faut chercher à attirer de jeunes ménages. Monsieur le Maire indique être confiant, avec le développement des équipements tels la piscine, la Maison de Santé, ou encore le très haut débit.

◆ Informations diverses

- Médecins généralistes retraités

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la manière dont avance ce dossier. En effet, avec Jean-Paul Lembelembe, une rencontre a eu lieu la semaine précédente avec le Directeur de la CPAM du Morbihan, Mohamed Azgag, accompagné de son Directeur-adjoint Gaspard Lallich, le Docteur Nivelet de l'ARS, ainsi que les cinq médecins retraités.

Monsieur le Maire indique que les choses avancent maintenant rapidement, et qu'il reste quelques derniers détails à régler. Les différents partenaires ont donné leur accord pour que les cinq médecins aient un statut de médecins collaborateurs salariés. Ils auront ainsi un contrat de travail avec le Docteur Hervé.

Une conférence de presse est programmée pour le jeudi 17 novembre à 15h00 dans cette salle, afin d'informer la population sur l'imminence de l'ouverture de ce cabinet provisoire.

Monsieur le Maire précise que la commune prendra en charge la location du cabinet et les charges de fonctionnement courant : eau, électricité, téléphone, assurance, ainsi que le secrétariat médical (prises de rendez-vous) et le surcoût du comptable du médecin employeur.

Cette solution, temporaire, permettra aux patients du secteur de Malestroit de pouvoir bénéficier d'une continuité des soins, dans l'attente de l'installation de nouveaux médecins généraliste.

Monsieur le Maire informe également de la participation de la commune au Généraliste Dating qui se déroulera à la faculté de médecine de Rennes ce jeudi de 11h30 à 14h00, dans le but de prendre des contacts avec de futurs médecins qui souhaiteraient s'installer à Malestroit.

Jean-Paul Lembelembe indique que le Généraliste Dating est l'un des canaux de recrutement, mais qu'il est aujourd'hui difficile de recruter en France. Il rappelle le pacte de santé pour favoriser les installations, avec des mesures incitatives allant jusqu'à 50 000 € pour les primo-installants.

Jean-Paul Lembelembe remercie tout particulièrement les 5 médecins retraités qui vont reprendre du service.

Monsieur le Maire souligne que la mise en route de ce projet n'a pas été simple. Il remercie l'ensemble des partenaires, et annonce que l'ouverture se fera sans tarder, pour accueillir les patients qui bénéficieront d'une continuité des soins.

- Conseil municipal enfants

Monsieur le Maire remercie Carole Blanco-Hercelin, Michelle Trégouët et Maxime Michel pour l'organisation des élections qui ont eu lieu le samedi 12 novembre.

Carole Blanco-Hercelin remercie également Maxime Michel, qui a suivi ce dossier depuis le début et a tout organisé. Elle ajoute que 3 élèves de l'école Sainte-Jeanne d'Arc et 3 élèves de l'école Paul Gauguin ont été élus, ainsi qu'un suppléant, et que la première réunion se déroulera le samedi 3 décembre 2016.

Michelle Trégouët souligne l'enthousiasme des enfants, et précise que leurs programmes tiennent la route.

Carole Blanco-Hercelin indique qu'ils ont de très bonnes idées, notamment en ce qui concerne la sécurité. Michelle Trégouët ajoute qu'il est intéressant de voir les préoccupations des enfants. Elle précise qu'il sera important de mettre en place des réalisations rapides, et que d'autres prendront plus de temps.

Odile Oger demande quelle sera la durée de leur mandat. Michelle Trégouët précise que le mandat est de 2 ans, et que 6 autres enfants seront élus l'année prochaine, portant ainsi le nombre total d'enfants élus à 12.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Illuminations de Noël

Catherine Le Lièvre indique que la principale artère de Malestroit comportera cette année des traversées de rue. Les secteurs déjà existants seront également améliorés.

Elle précise que c'est un poste très coûteux, et que pour produire l'effet escompté, il faut multiplier le nombre de guirlandes. Elle reste cependant très attentive au budget.

- Plan de la ville

Evelyne Guerret demande où en est le dossier de plan touristique de la ville.

Catherine Le Lièvre indique que ce plan est difficile à mettre en place, car beaucoup d'éléments sont à prendre en compte, et il ne faut rien oublier. Elle ajoute qu'il reste à finaliser ce plan global, elle souhaiterait qu'à cet effet il puisse être projeté grandeur nature afin de mieux le visualiser.

- Action de la municipalité dans le domaine du social

Michelle Trégouët indique que des personnes vivent dans le besoin à Malestroit. Outre l'attribution des aides légales, des associations malestroyennes interviennent afin d'accompagner ces personnes et de procurer une aide vestimentaire ou alimentaire.

Michelle Trégouët regrette que ces associations n'aient pas eu de retour de la municipalité à leurs demandes de subvention, et demande à ce que le détail du refus de ces subventions soit étudié.

Monsieur le Maire souhaite savoir quelle association est concernée. Michelle Trégouët préfère lui en faire part à la fin du conseil municipal.

Michelle Le Sauter-Le Bel souligne le besoin de bénévoles pour la collecte de la banque alimentaire aura lieu les 25 et 26 novembre. Elle précise que c'est Malestroit qui gère les communes des alentours, qui passent leurs commandes mensuelles en fonction de leurs besoins.

Monsieur le Maire rappelle qu'il reçoit régulièrement en Mairie les présidents d'associations qui souhaitent le rencontrer. Il précise que le bureau du Maire est ouvert à tous. Il ajoute qu'il est important de parler de ce sujet, et souhaite savoir quelles associations se sont vues refuser des demandes de subvention.

Michelle Le Sauter-Le Bel indique qu'une nouvelle organisation se met actuellement en place pour le portage des repas à domicile, avec une répartition géographique visant plus de bénéficiaires. Elle ajoute que le travail en collaboration, notamment avec Sérent, permet un portage des repas le samedi.

Michelle Trégouët souligne qu'il est important que la réflexion se base sur les besoins des bénéficiaires, et voit dans cette nouvelle organisation les prémices d'un CIAS.

Michelle Le Sauter-Le Bel précise que les nouvelles personnes portant les repas seront présentées aux bénéficiaires. Elle regrette qu'il n'y a pas de possibilité de tarifier la prestation au bon coût, ce qui génère un déficit. Elle souhaite également que ce soit un premier pas vers un CIAS, tout en soulignant le manque d'ouverture des élus sur ce sujet.

Evelyne Guerret estime qu'il est important de s'organiser de cette manière, pour maintenir les personnes à domicile. Elle ajoute que cette organisation avec Sérent montre que c'est en bonne voie.

Monsieur le Maire indique que dans l'intérêt général, il est bénéfique de s'orienter vers cette mutualisation.

- Communes nouvelles

Bertrand Dany souhaiterait présenter le principe des communes nouvelles lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire y est favorable, mais préférerait préalablement recueillir l'avis de la population lors des réunions de quartier du printemps 2017. Il ajoute que Missiriac a également prévu de réunir sa population à ce sujet l'année prochaine. Il ne souhaite pas précipiter les choses, en privilégiant l'humain plutôt que les finances.

Michelle Trégouët estime qu'avant d'en parler à la population, il est important que les élus aient une présentation précise des tenants et aboutissants de ce système de commune nouvelle.

Michelle Le Sauter-Le Bel estime qu'il faudrait d'abord voir ce que va donner la nouvelle grande intercommunalité.

Evelyne Guerret pense que les deux sujets ne sont pas liés, le passage en grande intercommunalité n'empêchant pas de réfléchir à la création d'une commune nouvelle.

Monsieur le Maire propose qu'une présentation des enjeux des communes nouvelles soit faite au conseil municipal au cours du 1^{er} trimestre 2017.

Christian Guillemot ajoute que les 3 anciens maires aujourd'hui regroupés dans la commune du Val d'Oust pourraient venir présenter leur retour d'expérience, ce que Monsieur le Maire valide.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.